

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 29 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 23 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Madame VALET Christine, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame CAMUS Valérie, Madame MILO Zahra, Monsieur DENIS Sébastien, Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur ELIE Frédéric

Absents : Monsieur MALANDAIN Denis, Monsieur WAWER Philippe, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur DENOUILLES Philippe

Secrétaire de séance : Madame VALET Christine

1) Choix d'un bureau d'études pour la révision du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 30 mai 2017 décidant de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il explique qu'une consultation a été organisée pour choisir un bureau d'études afin de mettre en oeuvre cette procédure. Après analyse des 4 offres remises, selon les critères de prix, de qualité technique, de réactivité et du délai de réalisation de la mission, la proposition du cabinet Greuzat est celle économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Cabinet GREUZAT au prix de 34 750 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que la décision de révision du PLU faisait suite à une demande formulée par Camp'Atlantique, gestionnaire du camping "Le Village Parisien" qui souhaitait agrandir son établissement dans une zone de terre agricole. Il indique qu'en accord avec le responsable de cet établissement, tous les frais liés à la révision du P.L.U. seront pris en charge par cette société.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que tous les frais liés à la procédure de révision du P.L.U. seront répercutés à Camp'Atlantique (mission du bureau d'études, frais de publication et d'impression, rémunération du commissaire enquêteur, etc...), même si le changement d'affectation de la terre agricole pour l'extension du camping n'aboutit pas, à l'issue de la procédure de révision.

2) Avenants au marché d'extension de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le marché conclu pour l'extension de la cantine scolaire, composé de 10 lots.

Des WC, lavabos et accessoires de toilettes, prévus au marché, ne sont pas nécessaires. L'entreprise COUTELIN, attributaire du lot 7, propose un devis de moins-value de 1 430.14 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé par l'entreprise COUTELIN comme suit :

Lot 7 "Plomberie / Sanitaires"

Moins-value de 1 430.14 € H.T. ce qui porte le montant du lot à 8 631.55 € H.T.

Des modifications de la pergola sont nécessaires. Pour ce faire, l'entreprise CORCESSIN, attributaire du lot 3, propose un devis de plus-value de 300.00 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé par l'entreprise CORCESSIN comme suit :

Lot 3 "Charpente / Bardage"

Plus-value de 300.00 € H.T. ce qui porte le montant du lot à 10 667.80 € H.T.

Une modification du modèle de porte manteau et la fourniture et pose d'anti pince-doigts sont nécessaires. D'autre part, le nombre de portes prévues dans le cadre du marché est erroné et plusieurs doivent être retirées. Pour ce faire, l'entreprise CORCESSIN, attributaire du lot 3, propose un devis de moins-value de 139.00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant proposé par l'entreprise CORCESSIN comme suit :

Lot 5 et 6 "Menuiseries intérieures et extérieures"

Moins-value de 139.00 € H.T. ce qui porte le montant du lot à 26 861.00 € H.T.

3) Tarif de la cantine scolaire et choix du prestataire

Madame DAOUST dresse un bilan du fonctionnement de la cantine. Elle précise qu'elle a ouvert 118 jours de septembre 2017 à mai 2018. 176 enfants, dont 31 de Marcilly sont inscrits. En moyenne, 142 repas ont été servis par jour, soit une augmentation de 24 repas par jour par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire présente les offres pour la fourniture des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre proposé par l'Office Central de Restauration Scolaire (OCRS) au prix de 2.479 € T.T.C. le repas

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe :

- ◆ par 13 voix pour, le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018/2019, à 4.50 €, prix identique à celui de l'année scolaire 2017/2018 (2 voix pour une augmentation de 1.5 %).
- ◆ à l'unanimité, le tarif de la cantine à 2.00 € pour les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire, pour l'année scolaire 2018/2019

4) Tarif de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1er juillet 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
~ Décide, par 6 voix pour, d'augmenter de 2 % les tarifs de location de la salle polyvalente pour les habitants de la commune (1 voix pour une augmentation de 3 %, 4 voix pour une augmentation de 1 % et 4 voix pour aucune augmentation)
~ Décide, par 13 voix pour et 2 contre de ne plus louer la salle polyvalente aux habitants extérieurs à la commune, sauf à titre exceptionnel pour des réunions de travail à but non festif.
~ Fixe, à l'unanimité, le tarif horaire de location à caractère exceptionnel pour des réunions de travail à but non festif, pour les habitants extérieurs à la commune à 17 € pour la petite salle et à 34 € pour la grande salle.

5) Convention d'adhésion à TIPI Régie

Monsieur le Maire informe que les inscriptions à la cantine vont s'effectuer par voie dématérialisée. Il en sera de même pour les règlements. Ceci nécessite la mise en place d'une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques. Les coûts de commissionnement seront à la charge de la commune : 0.05 € par opération et 0.25 % du montant des transactions au delà de 20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

6) Bail pour un terrain agricole

A la demande de Monsieur le Maire, Messieurs SCAL Christian et VANDEVOORDE Olivier, pouvant être intéressés par ce point de l'ordre du jour, ne participent ni aux débats et ni au vote.

Monsieur le Maire présente un courrier d'un agriculteur extérieur à la commune qui sollicite de louer une parcelle de terre appartenant à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de louer la parcelle de terre agricole lieudit "Le Bac" cadastrée section D n° 156 d'une surface de 19 ares 37 ca, dans le cadre d'un bail de neuf ans moyennant le prix de 7 quintaux l'hectare

7) Décision modificative

Un rideau métallique de l'accueil périscolaire était cassé et vient d'être remplacé au pris de 4 638 € T.T.C.

Afin de régler l'entreprise, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit qui est accepté à l'unanimité, par le conseil municipal.

8) Affaires diverses

Monsieur le Maire rappelle que le groupement de commandes pour l'achat de sel de déneigement et pour des travaux de marquage arrive à échéance. La ville de Meaux propose un nouveau groupement de commandes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer uniquement pour les travaux de marquage routier.

Monsieur le Maire explique qu'un grand nombre de chats se sont regroupés chez un particulier près du camping, ce qui présentait un risque sanitaire important. Plusieurs structures pour la protection animale ont été contactées. Seule l'association Orféline a

accepté d'intervenir. 32 chats ont été capturés, stérilisés (les femelles gestantes étaient porteuses d'environ 100 chatons) et remis sur site dans l'attente d'adoption. L'association sollicite une aide financière.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € par 10 voix pour et d'effectuer le virement de crédit correspondant.

Par ailleurs, cette association sera prochainement présentée dans Le Raveton.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Madame la Préfète, en réponse à une lettre de Monsieur le Président de la CAPM, par laquelle il souhaitait avoir des explications sur l'exclusion de la commune de Varredes du dispositif d'exemption de la loi SRU (obligation de construction de logements sociaux) et sur le classement en zone 2 du zonage géographique des politiques de logement de la commune.

La réponse indique que la commune n'a pas atteint l'objectif de logements sociaux pour la période 2014-2016 et ce malgré les projets en cours de réalisation, de ce fait la commune est carencée et ne peut être exemptée du dispositif de construction de logements sociaux.

Pour la classification en zone 2, Madame la Préfète répond que la révision de zonage n'est pas dans les orientations du gouvernement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a contacté notre député, Monsieur PARIGI, sur ce dernier point. Ce dernier a déposé une question écrite au gouvernement, en demandant la révision et l'uniformisation du zonage géographique au sein des intercommunalités. Aucune réponse ne lui a été faite à ce jour.

Monsieur le Maire informe qu'une société procède actuellement au désherbage de certains trottoirs de la commune.

Monsieur SCAL :

~ présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

~ indique qu'il n'a pas trouvé de réparateur pour le radar pédagogique avenue Guy Denis. Il propose d'en installer un nouveau et présente le devis de la société Elancité pour 2 772 € T.T.C., l'ancien sera repris pour 480 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis et décide d'effectuer le virement de crédit correspondant.

Monsieur MESSANT félicite :

~ l'association RK Danse pour son spectacle du 19 mai

~ l'école intercommunale de musique pour sa participation pour la quatrième fois consécutive au ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe

~ informe des prochaines manifestations :

- 16 juin : portes ouverture du Judo
- 21 juin : Fête de la musique à partir de 19 heures 30 avec la participation de quatre groupes
- 23 juin : Fête de l'école

~ indique que des jeux extérieurs pour enfants seront prochainement installés et que le terrain de boules va être réalisé en juillet.

~ rappelle les règles de civisme :

- déjections canines à proscrire sur les trottoirs et pelouses
- respecter les dates pour sortir les poubelles et sacs de déchets verts.

Madame DAOUST indique qu'elle a effectué les commandes du mobilier pour équiper la cantine.

Séance levée à 22 heures 40.

